

CENTRE AERE - BOTTENS 2025

Le prix de la prestation est fixé selon le barème en vigueur ci-dessous ; il est déterminé en fonction du revenu familial brut mensuel.

Le responsable légal ou la responsable légale est tenu.e de fournir les documents nécessaires à la détermination du prix de la prestation au moment de l'inscription ou au plus tard dans un délai d'une semaine au moment de l'inscription (8 mai 2025) via l'adresse mail suivante : centre-aere@fasl.ch. Passé ce délai et sans document fourni, le barème maximum (« dès CHF 14'001.- ») est facturé d'office.

Revenu déclaré : le montant pris en compte pour calculer le prix de la semaine est basé sur le revenu familial brut mensuel, y compris salaire du conjoint, (dernière fiche de salaire, indemnités chômage, pension alimentaire, PC familles, revenu d'insertion, éventuelles rentes, pour les personnes indépendantes : dernière déclaration d'impôt). Ces données seront traitées de manière confidentielle.

Rabais famille : Une réduction d'un tiers est accordée au 2ème enfant inscrit et aux suivants (excepté la catégorie minimale) pour une même prestation aux mêmes dates.

Condition d'annulation : Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de présentation d'un certificat médical

* Aucun justificatif n'est requis pour cette catégorie de revenu familial brut mensuel.

Barème des prestations

| revenu familial brut mensuel | Prix du centre aéré / enfant |
|------------------------------|------------------------------|
| jusqu'à 3'000.- | 60.00 |
| de 3'001.- à 4'000.- | 75.00 |
| de 4'001.- à 5'000.- | 90.00 |
| de 5'001.- à 6'000.- | 105.00 |
| de 6'001.- à 7'000.- | 125.00 |
| de 7'001.- à 8'000.- | 145.00 |
| de 8'001.- à 9'000.- | 165.00 |
| de 9'001.- à 10'000.- | 190.00 |
| de 10'001.- à 11'000.- | 215.00 |
| de 11'001.- à 12'000.- | 240.00 |
| de 12'001.- à 13'000.- | 270.00 |
| de 13'001.- à 14'000.- | 300.00 |
| dès 14'001.-* | 330.00 |